



Donation de parents étrangers à résident permanent en France

Par **Sofia55**, le **04/05/2022** à **10:37**

Bonjour,

Mon copain est anglais (nationalité anglaise). Il est résident permanent français, il travaille et paye ses impôts en France.

Nous souhaitons acheter une maison et ses parents souhaitent lui faire un don de 39 000 euros par virement.

Ses parents sont de nationalité anglaise et habitent en Angleterre.

Ma question est la suivante : faut-il payer des taxes pour recevoir un don dans ce cas précis ?

Il me semble que chaque parent peut donner jusqu'à 100 000 euros à ses enfants tous les 15 ans, sans que des impôts y soient appliqués. Il faut bien sûr déclarer cette somme au service des impôts sous un mois.

Etant donné que mon copain n'est pas de nationalité française, cette règle s'applique quand même ?

Que se passe-t-il en cas de prêt de parent à enfant (et non de don) ? Il faut le déclarer aussi ?

Merci d'avance.

Par **john12**, le **04/05/2022** à **22:16**

Réponse effectuée sous forum-juridique.net